



Normec BTV Brabant Wallon **CBC BANQUE SA**

Avenue Wilmart 129/1 **DEPARTEMENT IMMOBILIER**

1360 Perwez

081 65 84 59 **AVENUE PAUL DELVAUX 1**

081 65 84 78 1340 OTTIGNIES

btv.brabantwallon@btvcontrol.be

CUESMES. 23/05/23

: 2024/11/CT00110289/CTR022974 A0004 K09686899/BW/CB N/Ref.

V/Ref.

Tel. : 010 62 19 25

Rapport N°. : 0269-230322-04 - 0269-191007-01

RAPPORT DE CONTROLE D'UN RESERVOIR DE MAZOUT SOUTERRAIN

Date du contrôle :22/03/2023 Conclusion: VERT

Lieu du contrôle : RUE DU SABOT 41

7870 LENS

Personnes présentes :

1. DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES

Description générale: Réservoir cylindrique métallique simple paroi (coté route)

Constructeur Numéro de fabrication : Inconnu : inconnu

Année de construction : inconnue Attestation de conformité : pas d'application

Type : cylindrique Simple / Double paroi : simple

Produit : C - MAZOUT Capacité : inconnue

Sans / Avec protection cathodique: sans

2. ESSAIS ET CONTROLES

Contrôle selon l' Arrêté du Gouvernement Wallon du 17/03/2003-24/07/2008 et l'instruction de travail 101d024 - 101d027.

Les points indiqués ont été contrôlés:

Ш	Controle	de la	presence	ae	permis	a exploi	tation
---	----------	-------	----------	----	--------	----------	--------

Contrôle de la présence de la déclaration à l'administration communale : C3/2019/01 valable jusqu'au 21/01/2029.

Rapport de contrôle précédent :

Présence de l'attestation de conformité du réservoir: pas d'application

Contrôle de visuel de l'installation de stockage : en ordre

RD024-027-01_05-23

Verslagnummer: 0269-230322-04 - 0269-191007-01

2600 Berchem

normecbtv.com





☑ Contrôle de la pollution éventuelle en dehors du réservoir : en ordre	
☑ Contrôle de la présence éventuelle d'eau et de boue dans le réservoir à combustible liquide : pas visib	le
☑ Contrôle de la présence et fonctionnement d'un système d'avertissement ou d'un dispositif anti-	
débordement : sifflet, sonde électronique ou tout autre système équivalent : sifflet en ordre	
Contrôle de la présence et fonctionnement d'un système de contrôle d'étanchéité permanent	
équipé d'un système d'alarme visuel et sonore qui se déclenche en cas de perte d'étanchéité	
d'une des parois pour les réservoirs double paroi	
Contrôle du placement des accessoires tels que tuyauteries, vannes et pompes situées à	
l'aplomb de dispositifs de recueil et aménagés de manière à ce que toute fuite soit collectée vers	
lesdits dispositifs	
Contrôle de la présence des tuyauteries, soit à double paroi, soit à simple paroi placées dans un	
caniveau imperméable aux liquides combustibles. Ce caniveau présente une légère pente	
continue vers un dispositif de recueil facilement accessible.	
Contrôle de la protection contre la corrosion des tuyauteries métalliques	
☑ Contrôle de la présence et du dimensionnement d'une tuyauterie d'évent qui débouche à l'air	
Libre : en ordre	
Contrôle de la présence d'un dispositif à vis ou équivalent permettant d'assurer l'étanchéité de la	
connexion réservoir/camion : en ordre	
Essais d'étanchéité à l'aide d'un vide partiel avec détection ultrasonique de fuite pendant plus	
d'une demie heure (les réservoirs non accessibles et tuyauteries enterrées)	
☐ Contrôle de la présence d'une plaque d'identification inaltérable, bien visible et clairement lisible	
où sont indiquées: le numéro et l'année de construction du réservoir; le produit que contient le	
réservoir; le volume du réservoir exprimé en litres. : pas de plaquette	
⊠ Contrôle de la présence d'une jauge	
Essais d'étanchéité à l'aide d'un vide partiel avec détection ultrasonique de fuite pendant plus	
qu'une demie heure (les réservoirs non accessibles et tuyauteries enterrées)	
Appareil utilisé: SDT type : réf : calibré le : avec sonde rouge réf : et	
sonde noir réf :	
⊠ Essai d'étanchéité à l'aide d'un vide partiel avec l'appareil Testo 312-3, pendant plus qu'une	
heure	

RD024-027-01_05-23





Appareil utilisé: TESTO type 3	312-3 réf : 06320314603	303039623 calibré le : 22/12/2022
☐ Mesure de potentiel à l'égard	d'une électrode Cu/CuS	6O ₄
Suivant demande spécifique,	décrite ci-après	
-		
3. RESULTATS		
Etanchéité de la chaîne de mesu	re avant contrôle	: ⊠ OK ☐ pas OK
Test de bon fonctionnement avai	nt contrôle :	
- Sonde rouge : / dB - ☐ OK - Sonde noir : / dB - ☐ OK Niveau de liquide dans le réservo	pas OK	: / cm
Présence d'eau / de boue dans l	e réservoir avant le test	: / cm
Présence d'eau / de boue dans l	e réservoir après le test	: / cm
Résultat de l 'essai d'étanchéité,	début de la dépression	: -200 mbar
	fin de la dépression	: -200 mbar
Valeurs de mesures détection de	e fuite ultrasonique	
en dessous du niveau du liquide)	: / dB
-au-dessus du niveau du liquide		: / dB
Système de contrôle d'étanchéite	é permanent	: pas d'application
Système de sécurité anti-débord	ement	: sifflet
Potentiel mesuré à l'égard d'une	électrode Cu/CuSO4	: / mV
Autre :		

4. INFRACTIONS ET REMARQUES

4.1 Infractions

Néant

4.2 Remarques

Néant





5. CONCLUSION

⊠ A.	Conclusion code VERT
	Le contrôle d'étanchéité et l'examen ont donné satisfaction.
	L'essai suivant est à effectuer avant : 22/03/2026 (3/10 ans)
□В	Conclusion code ORANGE
	Le contrôle d'étanchéité a donné satisfaction.
	Il y a bien de donner suite aux constatations citées ci-haut.
	Un examen complémentaire est à effectuer avant : (6 mois)
□ c .	Conclusion code ROUGE
	Le contrôle d'étanchéité n'a pas donné satisfaction.
	Il est interdit de remplir l'installation.
	Les défauts constatés peuvent ou ont donné lieu à une contamination.
	Le réservoir ne peut être maintenu en service et est à mettre hors service
	ou est à réparer.
	Après éventuelle réparation professionnelle le réservoir peut être remis en
	service après contrôle et après avoir réussi une épreuve d'étanchéité.
	Une copie du rapport est envoyée au fonctionnaire chargé de la surveillance.
6. COI	MMUNICATION

- 1. <u>Signification des remarques:</u> concerne les défauts qui n'exercent pas d'influence sur la conclusion . Ce sont des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité ou les données de l'organisation.
- 2. Photocopies: le rapport ne peut être multiplié qu'en entier.
- 3. Dans partie 2. Essais et contrôles et 5. Conclusion seulement le texte avec cases "⊠" est d'application.
- 4. Le réservoir a aussi fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions légales imposées par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 03/07/1997, 30/11/2000 et 08/05/2003.

L'expert,

0269 WAUTIER W.

Pour le Directeur,

M. RIGGI. Dirigeant de secteur

0269 Wautier Williams